

La biodiversité sauvage : définition, enjeux et engagements de l'Europe et limites

La biodiversité dans les textes officiels

Depuis plusieurs décennies, la préservation des espèces et des habitats fait l'objet de Convention internationales. En 1971 est signée la Convention de Ramsar sur la préservation des zones humides. En 1979, 44 états (donc pratiquement tous les européens) signent la Convention de Berne ayant pour but la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe par une coopération entre les États. Elle est mise en oeuvre en 1982.

La Convention sur la biodiversité écologique du 5 juin 1992 définit le terme de biodiversité comme étant « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ».

Malgré ces résolutions, la biodiversité reste menacée.

L'état de la biodiversité sauvage en Europe¹

La diminution de la biodiversité concerne les écosystèmes, les espèces et les gènes. Voici quelques tendances et chiffres au niveau européen :

- Seulement 1 à 3 % des forêts européennes sont considérées comme n'ayant pas été modifiées par l'homme.
- Depuis 1950, l'Europe a perdu plus de la moitié de ses zones humides et la plupart de ses terres agricoles à haute valeur naturelle.
- La plupart des grands stocks halieutiques se situent sous les limites biologiques de sécurité et sont donc insuffisants pour assurer un renouvellement des stocks à long terme.
- 800 espèces végétales sont menacées d'extinction totale.
- Plus de 40 % des mammifères indigènes, des oiseaux, des reptiles ou encore des papillons sont menacés.

Les causes évoquées du déclin de la biodiversité sauvage

La communauté des naturalistes converge désormais pour estimer que la planète traverserait aujourd'hui la sixième grande crise d'extinction des espèces depuis le début de la vie sur terre il y a 3,8 milliards d'années. A la différence des cinq crises précédentes qui se sont étalées sur des milliers, voire des millions d'années, la crise actuelle se compte en dizaines d'années ou en siècles, mettant ainsi en danger la capacité d'adaptation des espèces. Ce rythme rapide tant à prouver que le facteur d'extinction est indubitablement l'activité humaine. Le rythme d'extinction est au moins 100 fois supérieur au rythme naturel d'extinction.

Les principales menaces contre la biodiversité sont :

- La **fragmentation, la dégradation et la destruction des habitats** par l'intensification des **systèmes de production**, l'abandon des pratiques traditionnelles et l'introduction d'**espèces invasives**. Selon l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire, ce facteur menace la biodiversité en Europe plus qu'ailleurs.
- Au niveau mondial, la croissance démographique entraîne une **augmentation de la consommation des ressources naturelles et une artificialisation croissante des milieux** (urbanisation, infrastructures de logement et de transport), notamment dans les pays en voie

¹source : *Evaluation des écosystèmes pour le millénaire*, www.maweb.org

- de développement.
- Le **changement climatique** engendre déjà une modification de comportement de certaines espèces.

Les arguments évoqués pour préserver la biodiversité sauvage

La question de l'importance de cette biodiversité pour les sociétés humaines fait débat. Pour justifier un effort conséquent de maintien de la biodiversité il est fait appel à deux types d'arguments:

Des arguments en terme de **services rendus à l'homme**:

- production de biens (alimentation, textile, eau propre, bois, ressources pharmaceutiques, cycle des sols)
- services de régulation (régulation du climat, dépollution de l'eau, pollinisation, cycles des éléments nutritifs, régulation des populations de ravageurs, séquestration du carbone). Les éléments de la biodiversité interagissent et sont étroitement imbriqués : les menaces qui pèsent sur l'un d'eux menace le tout. La stabilité des écosystèmes dépendent de la multitude des comportements adaptatifs contenue dans le vivant.
- services culturels (bienfaits récréatifs, esthétiques)

Des arguments portant sur la **valeur intrinsèque de la nature** dont chaque élément (gènes, espèces, écosystèmes) est le résultat et l'aboutissement d'une évolution biologique qui s'étend sur des milliers d'années. L'homme ne dispose pas d'un « droit » à détruire cette biodiversité, il a même un devoir de la protéger.

Les politiques actuelles de conservation de la biodiversité sauvage en Europe et leurs limites

Dans un premier temps, les pays européens ont importé le principe des parcs naturels développé aux Etats Unis. Toutefois ce modèle butait à deux limites:

- il n'existait déjà plus d'espace vierge ou très faiblement anthropisé en Europe comparable au Yellow Stone et ce depuis la fin du XVIème siècle,
- la densité de l'Europe ne permettait pas de renaturaliser de grands espaces.

C'est pourquoi très tôt s'est développée l'idée de la nécessaire cohabitation entre activité humaine et biodiversité naturelle. Cette philosophie générale décline tout une série de territoire allant du moins anthropisé (de petits espaces pratiquement fermés au public mais très limités en taille) au plus anthropisé (comme l'installation en ville de dispositif de nichoir pour oiseaux).

De même l'on est passé d'une politique de protection ciblée d'espèces emblématiques à un intérêt plus poussé pour l'ensemble des espèces présentes, la biodiversité banale.

Natura 2000

A l'heure actuelle, l'Union Européenne s'appuie sur deux « directives de la nature » (Directive « Oiseau » votée en 1979 et Directive « Habitat » votée en 1992) pour mettre en place un réseau de sites à très haute valeur naturelle appelé Natura 2000. Ce réseau couvre 18 % de la superficie de l'Europe des 15 et représente 200 des principaux types d'habitat européens. L'extension aux 10 nouveaux membres est en bonne voie. Concrètement, les sites inscrits dans ce réseau font l'objet d'une évaluation et d'un suivi de la biodiversité et d'un plan de gestion pris en charge par un organisme de gestion local (public ou privé). Ces organismes sont financés pour les mesures de restauration des milieux et de conservation par l'Union Européenne et par l'Etat membre concerné. L'Union Européenne soutient également les plans de conservation par espèce menacée d'extinction.

Mesures dans les politiques sectorielles

Ce réseau ne couvre pas tout le territoire et une grande partie de la biodiversité s'en trouve exclue ; l'Europe s'attache donc à prendre en compte la préservation de la biodiversité dans ses politiques agricoles, de la pêche et autre. Cependant, les États membres sont responsables de la mise en place concrète de ces politiques sectorielles, ce qui engendre des disparités d'application entre les états. En France par exemple, la réforme de la Politique agricole commune n'est pas appliquée dans l'objectif de favoriser la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Les politiques des États

La plupart des États et des collectivités territoriales, Régions notamment, mettent en place des politiques en faveur de la biodiversité en finançant des organismes publics ou des associations de protection de la nature pour qu'elle gère des sites naturels et sensibilisent le public. Certaines collectivités peuvent également mettre en place un système de taxe sur les constructions utilisée pour acquérir des sites à haute valeur naturelle et pour y appliquer une gestion de conservation des espèces et des habitats. Au niveau des zones littorales et lacustres, des établissements publics comme, en France, « le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres » mène une politique foncière visant la protection définitive des espaces naturels fragiles ou menacés.

Le cas particulier des territoires outremer

La France, ayant conservé une partie de son empire colonial constitué au XIXème siècle est un cas particulier puisqu'elle contrôle des zones tropicales et équatoriales insulaires notamment particulièrement riches en biodiversité: Guyane et nouvelle Calédonies. Elle y est confrontée aux mêmes problèmes de contradiction entre développement économique sur base d'exploitation de ressources naturelles et protection des sites. L'une des réponses parfois apportées est l'écotourisme.

Les voies actuelles explorées pour enrayer l'érosion de la biodiversité

➤ Pour une prise en compte de toutes les espèces

La préservation biodiversité ne concerne pas seulement quelques espèces menacées d'extinction. Elle passe également par la création de nouveaux modes de vie et de production respectant toutes les espèces de la plus banale, à la plus rare.

➤ Pour le développement d'une agriculture garante de la conservation de la biodiversité banale

Au niveau Européen, la politique agricole commune reste trop faible en matière de biodiversité et inégalement appliquée sur le territoire. Un rééquilibrage des aides au détriment de la production, pour la protection de l'environnement doit être fait. Dans ce cadre les aides à **l'agriculture biologique** doivent augmenter et se pérenniser dans le temps.

L'aménagement des parcelles agricoles (bandes enherbées, haies) et l'adaptation des pratiques agricoles au milieu (fauches tardives, pâturage retardé sur certaines prairies, réduction des pesticides et des épandages...) doivent également être soutenues.

➤ Pour une connexion entre les sites à haute valeur environnementales

Le maintien des populations dépend de la surface de leurs habitats, mais également des interconnexions entre milieux permettant les circulations des espèces. Des réflexions sont menés sur cette thématiques et doivent rapidement se concrétiser.

➤ Pour développer la sensibilisation à la préservation de la biodiversité

La biodiversité sera d'autant mieux préserver que les population locale d'approprient sa gestion et sa préservation. Pour cela, des dispositifs locaux de communication et de sensibilisation doivent permettre aux acteurs de connaître, et de valoriser les milieux qui composent leur territoire.

➤ **Pour le développement de la formation et une recherche en écologie**

Depuis plusieurs décennies, la recherche sur la détermination et la connaissance des espèces dans l'écosystème s'est considérablement réduite au détriment de la recherche en génétique. L'écologie doit avoir une place prépondérante dans la recherche comme science globale intégrant les aspects sociologiques, économiques autant que bio-géographiques. Elle doit permettre de caractériser les politiques proposées et de les évaluer.

➤ **Pour une amélioration de la gouvernance de la biodiversité à chaque niveau de décision**

Malgré un arsenal de règlements, de conventions internationales et européennes, la crise de la biodiversité continue inexorablement son cours. Il est donc nécessaire de construire les instances de discussion et de décision ayant les moyens de mettre en oeuvre les politiques efficaces de préservation de la biodiversité.

Sources :

- **Pour la Biodiversité - Manifeste pour une politique renouvelée du patrimoine naturel**, Ligue ROC, Avenir Editions, mai 2005, 318p
- **Biodiversité : le fruit convoité**, FPH/SOLAGRAL, juin 1993, 100p
- **Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au delà - Préserver les services écosystémiques pour le bien-être humain** -, Commission des Communautés Européennes, 22 mai 2006

Quelques sites internet :

<http://www.biodiversite2007.org/>

<http://www.natura2000.fr/>

<http://www.greenfacts.org/fr/biodiversite/index.htm>

http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/current_biodiversity_policy/biodiversity_com_2006/index_en.htm

<http://www.natura.org/>

Matthieu Calame, septembre 2007



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>